

Postulat Philippe Ducommun et consorts - Mise en oeuvre d'une loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles

Développement

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la mise en œuvre d'une politique culturelle plus marquée par la création d'une loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles en remplacement de la loi sur les activités culturelles (LAC). Le nouveau texte légal doit trouver ses assises sur une stratégie culturelle, en particulier en ce qui concerne le partage des tâches de financement et de pilotage des institutions entre le canton, les régions et les communes.

Développement:

La culture est une part intégrante de notre vie sociale et sociétale. Elle est devenue une composante de l'économie vaudoise, la qualité et l'étendue de l'offre culturelle sont parfois des vecteurs de décision sur les choix d'implantation d'entreprises dans le canton de Vaud. D'une manière générale notre canton doit pouvoir tirer profit d'une création artistique diversifiée et forte. Il pourra ainsi renforcer son identité et augmenter la créativité culturelle.

Aujourd'hui, le canton doit être prêt à répondre à un environnement concurrentiel au niveau intercantonal et international en dehors de tout débat idéologique régional ; c'est ainsi que le canton de Vaud pourra assurer une position solide par la diversité de son offre culturelle.

L'émergence d'une nouvelle loi devrait donner naissance à des conditions cadres optimales pour les institutions culturelles de niveau supérieur dans les communes jouant un rôle de centre, ainsi que dans les autres localités qui ont déjà une vocation culturelle très forte. Cette loi moderne devrait aussi garantir un accès plus large de la population aux institutions et aux productions culturelles. Par une telle démarche, il s'agit aussi de stimuler les talents artistiques en faisant preuve d'ouverture vers les nouvelles tendances, au besoin de détecter de nouveaux potentiels et de définir les priorités culturelles de notre canton.

Une telle démarche vise également à donner une image positive du canton de manière endogène et exogène en soutenant la diversité culturelle et la qualité de l'offre. Au final nous souhaitons que la réflexion porte sur la mise en œuvre dans la nouvelle base légale avec l'étude d'outils (ou d'indicateurs) permettant une évaluation scientifique des effets dans le temps de l'encouragement à la culture dans notre canton.

Il est impératif que la projet porte sur les instruments que le canton de Vaud souhaite utiliser dans sa future politique culturelle, notamment au niveau du rôle de la culture dans l'enseignement et du soutien de projets en veillant à encourager, dans la mesure du possible, l'ensemble de la richesse de l'offre culturel. Il est aussi important que notre canton puisse de cas en cas donner les impulsions nécessaires à de nouveaux projets.

L'étude de la nouvelle loi doit aussi permettre au canton de fixer des critères de financement plus stricts ainsi que des exigences de cofinancement. La nouvelle législation devrait aussi répondre aux notions telles que la qualité culturelle, la nécessité d'un soutien financier ou le principe de l'innovation culturelle. Au final l'une des démarches importante visée par la future loi devrait être la stratégie culturelle concernant la répartition des responsabilités de pilotage et de financement entre canton, régions, communes et autres bailleurs de fonds.

Il est important que l'ensemble des collectivités publiques vaudoises participe financièrement au développement culturel du canton selon un financement qui reste à définir dans la loi à venir. Ces collectivités doivent prendre part au financement des institutions d'importance régionale conformément au principe de subsidiarité.

L'une des pierres angulaires de la nouvelle loi cantonale est la valorisation d'une véritable politique de coopération entre le canton, les régions et les villes par l'instauration de conférences régionales. Il s'agit de valoriser une stratégie d'agglomération dans le cadre de coopération régionale pour encourager la culture sur la base de cofinancement des grandes institutions culturelles et de coordonner l'encouragement à la culture sur un plan régional.

Aujourd'hui notre canton ne peut plus se passer d'une loi cantonale moderne sur l'encouragement des activités culturelles. Par ce postulat, nous soumettons ce projet d'étude à la réflexion du Conseil d'Etat.

(souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat, avec plus de 20 signatures)

Lausanne, le 6 mars 2009.

(Signé) *Philippe Ducommun et 29 cosignataires*

M. Philippe Ducommun : — La culture fait partie intégrante de notre vie sociale. Elle est devenue une partie de l'économie vaudoise. La qualité et l'étendue de l'offre culturelle sont parfois un vecteur de décision concernant les choix d'implantation d'entreprises dans le canton. A l'exemple des cantons qui ont un pôle économique fort, l'UDC demande au Conseil d'Etat d'étudier la mise en œuvre d'une politique culturelle plus marquée et plus articulée, par la création d'une loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles en remplacement de la loi actuelle, vieille de plus de trente ans.

Le nouveau texte légal doit trouver ses assises dans une stratégie culturelle concertée, particulièrement en ce qui concerne le partage des tâches de financement et le pilotage des institutions entre canton, régions et communes, ainsi que dans la définition d'objectifs mesurables. Nous souhaitons que le canton de Vaud puisse tirer profit d'une création diversifiée et forte. Il renforcera ainsi son identité, augmentera sa créativité culturelle et répondra à un environnement concurrentiel aux niveaux intercantonal et international, en dehors de tout débat idéologique régional. C'est ainsi que notre canton pourra assurer une position solide et attrayante par la diversité de son offre culturelle. Par cette nouvelle loi, nous souhaitons:

- proposer des conditions-cadres optimales pour les institutions culturelles de niveau supérieur dans les communes jouant un rôle de centre, ainsi que dans les autres localités qui ont déjà une vocation culturelle très forte ;
- faire jouer les synergies, qu'elles soient intrinsèques à la culture ou liées aux aspects exogènes ;
- garantir un accès plus large aux institutions et aux productions culturelles ;
- renforcer l'image du canton en soutenant la diversité culturelle et la qualité de l'offre et en proposant des outils permettant une évaluation scientifique des effets dans le temps de l'encouragement à la culture de la part du canton ;
- fixer clairement des critères de financement et des exigences de cofinancement en répondant aux notions de qualité culturelle de conditions de travail pour les professions à vocation culturelle ou d'esprit d'innovation pour obtenir un soutien financier des pouvoirs publics ;

- garantir une stratégie culturelle adaptée avec la répartition des responsabilités de pilotage et de financement entre canton, régions, communes et autres bailleurs de fonds ;
- valoriser une véritable politique de coopération entre le canton, les régions et les villes par l'instauration de conférences régionales. Nous estimons que le canton de Vaud doit revoir l'ensemble de sa législation en matière de culture pour répondre aux attentes de ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. Jérôme Christen : — Nul doute qu'il faille une véritable stratégie, des lignes directrices et une politique culturelle cantonale explicites. L'Alliance du centre doute toutefois qu'il soit nécessaire d'aller dans le sens du postulat. Un débat à ce sujet serait intéressant et nous proposons le renvoi de cette proposition en commission.

Nous nous étonnons toutefois du fait suivant : lors du débat sur le Musée cantonal des Beaux-Arts il y a quelques mois, le président du groupe UDC avait déclaré être un "anorexique de la culture", alors que, aujourd'hui, son groupe estime que la culture fait partie intégrante de notre vie sociale. Visiblement, à l'UDC, la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite !

M. Jean-Marie Surer : — Je m'étonne et me réjouis aussi de voir le groupe UDC changer tout à coup de langage et de ton vis-à-vis de la culture. Lors du débat que nous avons eu à propos du Musée cantonal des Beaux-arts l'an passé, le président du groupe UDC avait déclaré, je m'en souviens, être un "anorexique de la culture". Je vois que les choses ont évolué en un an et je m'en réjouis de manière enthousiaste.

Cela dit, en tant que libéral, je suis toujours convaincu que la culture est l'affaire des privés ; mais j'ai appris hier soir de Mme Lyon que deux projets sont actuellement dans le pipeline au niveau du Conseil d'Etat, un projet de loi sur la culture et un autre sur les musées. Il serait intéressant que ce postulat parte en commission pour discussion, mais aussi pour tâcher de l'harmoniser avec les projets du Conseil d'Etat, de Mme Lyon. C'est pourquoi je demande le renvoi de ce postulat en commission.

Mme Fabienne Despot : — Je ne peux laisser passer les propos de M. Surer. J'ai participé au débat sur le Musée cantonal des Beaux-Arts. Ses arguments, que j'ai écoutés, étaient nettement d'ordre économique et financier. Si les aspects culturels ont été abordés, c'est notamment par mon collègue Poncet, qui connaît bien l'aspect pictural de la culture, et par moi-même. Nous avons critiqué un manque de vision générale de la culture. Ne venez donc pas dire que l'UDC s'inquiète tout à coup de la culture et que c'est nouveau.

M. Olivier Gfeller : — Malgré la dernière intervention, je ne peux que saluer l'exquise marginalité de M. Ducommun par rapport à son parti... Nous devons être plusieurs à partager le sentiment que l'attitude de l'UDC, face à la culture, n'est pas constante. Mais lorsqu'un pas est fait, il faut le saluer et le reconnaître.

J'ai relevé plusieurs extraits du développement de M. Ducommun. Il parle d'une création artistique diversifiée et forte, d'une ouverture vers les nouvelles tendances et de soutenir la diversité culturelle. Je ne peux qu'applaudir ces paroles. J'attire juste l'attention sur le fait que, par exemple, la diversité culturelle implique la prise en compte de l'enrichissement culturel que constituent les migrants dans notre canton. C'est un point particulièrement intéressant. Les jeunes générations y sont bien plus sensibles que nous. En espérant que le postulant n'en prendra pas ombrage, je trouve qu'il serait dommage que nous n'abordions pas tous ces points lors d'une discussion en commission.

Le président : — Je constate que le renvoi en commission est largement demandé.

M. Yves Ferrari : — A mon tour de me joindre à ce concert de louanges quant aux propos tenus dans le cadre de ce postulat.

Cette vision n'est peut-être pas simplement le fruit d'une réflexion qui aurait jailli d'un chapeau UDC tout nouveau ; en effet, elle semble issue d'une réflexion menée dans d'autres cantons. Lorsque j'ai eu l'occasion de lire la *Stratégie culturelle pour le canton de Berne 2009*, document fort intéressant, certains rapprochements et points parfaitement convergents me sont apparus, ce qui n'est absolument pas négatif, je l'admets, d'autant que ce document est signé par M. Bernard Pulver, conseiller d'Etat Vert du canton de Berne. C'est une idée intéressante, certaines choses sont reprises, je m'en réjouis et je soutiens même toute une série d'éléments qui se trouvent dans ce postulat.

Je m'interroge tout de même, comme certains de mes préopinants, sur l'opportunité de déposer ce postulat maintenant, alors que cela fait déjà quelque temps que la conseillère d'Etat en charge de la culture nous annonce une loi sur ce sujet. Comme elle n'est pas parmi nous aujourd'hui, peut-être l'un des deux membres du Conseil d'Etat pourra-t-il nous répondre sur l'avancement du projet de loi, pour que nous sachions si oui ou non il est opportun de renvoyer ce postulat, avec toutes ses bonnes idées, directement au Conseil d'Etat ou si nous pouvons passer par une commission.

M. Pierre-Yves Rapaz : — Je suis heureux de constater qu'on se souvient de mes propos plusieurs mois après que je les aie tenus — comme quoi, on est quand même écouté dans cette salle, ce dont je doute parfois. Mon anorexie culturelle se soigne. Je vous remercie de vous en inquiéter. Mais les membres de mon parti ne souffrent pas tous du même mal. J'espère, comme l'ensemble du Grand Conseil, que ce postulat de mon collègue mettra fin à mon anorexie culturelle.

Mme Claudine Wyssa : — Je signale encore que le Parlement fédéral vient de discuter longuement de la loi sur l'encouragement à la culture sur le plan fédéral. De ce point de vue, je considère que ce postulat est une assez bonne opportunité pour notre canton de se poser la question maintenant. Il est vrai que certains cantons l'ont déjà fait avant nous — je citerai par exemple celui d'Argovie.

Il semble tout de même important de savoir comment nous allons tenir compte de ce qui aura été décidé au niveau fédéral dans le cadre de la loi sur l'encouragement à la culture, comment nous pourrons l'appliquer dans notre canton, à notre manière, tout en tenant compte de ce cadre général. De ce point de vue, je soutiendrai donc aussi un renvoi en commission.

M. Pierre Grandjean : — Je partage la position de M. Ducommun. Oui, la culture est une affaire du canton mais pas exclusivement du canton. Tant dans les villes que dans les villages vaudois, de nombreuses organisations s'occupent de promouvoir la culture. Ainsi je souhaite vivement que cet objet, avant d'être renvoyé au Conseil d'Etat, soit débattu en commission.

M. Jean-Luc Chollet : — J'attends beaucoup des propositions du Conseil d'Etat sur cette loi générale sur la culture ; elle tentera de faire coexister deux notions forcément antinomiques :

- D'une part, une culture d'Etat, qui a montré ses limites dans le domaine du financement — je me souviens des paroles de la syndique de Lausanne de l'époque, qui disait, à propos du Théâtre de Vidy, mais cela pourrait se répéter pour d'autres institutions, "plus on joue, plus on perd" ; elle voulait dire qu'il n'y avait pas d'économie d'échelle à multiplier le nombre de représentations, du fait que les coûts étaient communs et se répartissaient sur un nombre plus grand de recettes. Soit, je l'admets, la culture obéit à des règles qui ne sont pas des règles habituelles du commerce.

- D'autre part, une culture qui ne dépendrait pas du tout des pouvoirs publics mais qui tomberait sous le coup des groupes de pression et des circuits commerciaux. En forçant le trait, nous en avons eu une démonstration le week-end dernier à Lausanne.

J'attends beaucoup de la réponse du Conseil d'Etat à propos de ce mélange entre un apport indispensable des pouvoirs publics communaux et cantonaux, sous forme d'une garantie de déficit ou d'un fonds de financement, et une réflexion nécessaire sur une certaine forme de rentabilité, parce qu'on ne peut pas tout se permettre. Je me réjouis de l'émergence de cette nouvelle loi.

M. Laurent Wehrli : — A mon tour de plaider pour un passage en commission, notamment, j'imagine, pour permettre au Conseil d'Etat d'expliquer dans quelle phase de travail il se trouve, en particulier avec des municipaux de la culture et d'autres partenaires et responsables culturels du canton. A ce titre, il serait peut-être utile que le postulant, s'il n'a pas pris contact avec le service concerné pour savoir où en est le projet, avant de déposer son postulat, soit renseigné dans le cadre d'une telle commission.

M. Jean-Marie Surer : — Je voudrais dire à M. Rapaz que je me réjouis de sa guérison par rapport à la culture, tout comme je me réjouis de ce postulat UDC sur la culture. C'est enthousiasmant et encourageant. Mais, comme M. Ferrari, je m'étonne du moment choisi pour le déposer, sachant tout ce qui se passe actuellement au niveau du département de Mme Lyon.

Pour répondre à Mme Despot, je trouve réducteurs ses propos selon lesquels mon combat pour le Musée cantonal des Beaux-Arts ne s'est réduit qu'à des aspects financiers et économiques. J'estime être extrêmement proche de M. Gabriel Poncet, avec qui je partage la même sensibilité artistique, bien plus que je ne le suis des milieux économiques.

M. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat : — Le ministre de la santé a bien peu de compétences pour s'exprimer sur l'objet proposé par M. Philippe Ducommun. Il en aurait à la limite pour douter du fait que M. Pierre-Yves Rapaz souffred'une quelconque anorexie... Un simple regard clinique me suffit pour exprimer quelques doutes !

Plus sérieusement, je voulais juste vous informer que si Mme Lyon n'est pas avec nous cet après-midi, c'est justement parce qu'elle participe à une séance de travail sur le projet de nouvelle loi sur la culture. C'est la raison de son absence en ce moment. C'est une coïncidence regrettable. L'essentiel est de savoir que la ministre de la culture travaille à ce projet. On espère que le Conseil d'Etat en sera nanti prochainement, cela pour répondre à M. Ferrari. Le Conseil d'Etat, par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, travaille à ce projet.

Pour ce qui est du postulat Philippe Ducommun, vous êtes juges, mais Mme Lyon, souhaitait — je ne sais pas si le Conseil d'Etat a encore le pouvoir d'émettre ce souhait — qu'on puisse en parler en commission — Ah ! non, on me dit que ce n'est plus le cas ! Vous déciderez donc du sort de ce postulat, qui va dans le sens de ce que Mme Lyon prépare à l'intention du Conseil d'Etat.

La discussion est close.

Le renvoi en commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 90 voix contre 18 et 4 abstentions.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.